

# *Notre Village*



# **LE LYAUD**

Bulletin Communal d'Information  
N° 8 / Janvier 94

*A l'occasion de cette nouvelle année, le Conseil municipal et moi-même, sommes heureux de vous présenter tous nos vœux de bonheur, de santé et de réussite.*

*En ce début d'année, il est d'usage de vous informer de nos projets.*

*Dès le printemps 94, nous envisageons la poursuite des travaux de rénovation du chef-lieu (mise en souterrain des réseaux, rénovation de la voirie et de l'éclairage public). Pour l'aménagement du carrefour qui se trouve entre l'église et la mairie, nous avons fait l'acquisition de la maison de M. Fernand Déage ; nous comptons démolir cet immeuble afin de donner plus d'aisance à l'intersection et ainsi permettre un accroissement de la sécurité.*

*Dans un même temps, nous mettrons en œuvre notre projet de dénomination des voies publiques et de numérotation des habitations. Un avant-projet a été étudié par une commission communale ; le public a été invité à en prendre connaissance afin que chacun puisse faire part de ses observations.*

*Par ailleurs, nous avons décidé de démarrer la procédure de protection des captages avec, en priorité, la réfection du captage des Chambrettes ; des engagements ont été pris courant 93 et les études sont en cours.*

*D'autre part, afin de renforcer les actions inter-communales, nous avons décidé, en accord avec la commune d'Armoy, d'élargir les compétences du SIVOM ARMOY - LE LYAUD en intégrant le personnel technique et les assistantes maternelles dans le Syndicat. Ainsi, après le matériel et les fournitures scolaires, c'est le travail qui sera mis en commun.*

*Mon principal vœu pour 94 est la continuité de la tranquillité dans notre village. Chacun d'entre nous en est responsable, et je souhaite vivement que nous développons, ensemble, notre esprit de civisme et d'entente ; je pense en particulier qu'il devient nécessaire de mettre un terme à la divagation des chiens, ce qui engendre de plus en plus de plaintes. Je compte donc sur la responsabilité de chacun.*

*Il est temps pour moi de laisser s'exprimer le Comité du Bulletin et les diverses associations de notre village. Je vous renouvelle tous mes vœux pour la nouvelle année.*

# *Le mot du Maire*

# Réunions du Conseil municipal de Le Lyaud

## Réunion du 5 juillet 1993

Le Conseil Municipal s'est réuni le 5 juillet 1993 à 20 h 15. Étaient absents : MM. DEAGE Georges (excusé) et JORDAN Michel. Avant d'ouvrir la séance, le Maire a tenu à adresser ses félicitations aux équipes "fanion" et "réserve" de l'A.S. LE LYAUD-ARMOY, pour les excellents résultats obtenus par elles pendant la saison de football qui vient de se terminer.

### DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

- lieu-dit "La Cau", parcelle section AI n° 397  
M. DETRAZ Michel : construction d'une maison d'habitation sans sous-sol. Avis favorable.

### COMPTE ADMINISTRATIF

Le compte administratif de 1992 a été adopté à l'unanimité des membres présents du Conseil. Dans ses grandes lignes, il s'établit ainsi :

- section fonctionnement :		
	recettes	2.728.518,19 F
	dépenses	1.889.089,81 F
- section investissement :		
	recettes	1.597.032,60 F
	dépenses	1.277.769,74 F
- résultat global :	excédent	1.158.691,24 F

### VENTE DE COUPES DE BOIS

Le Conseil a pris connaissance de la mévente des coupes de bois proposées en juin dernier, et portant sur partie des parcelles I et P de la forêt communale.

### CIMETIÈRE

Le Conseil a décidé de faire procéder au goudronnage des allées du cimetière.

### LIGNE ELECTRIQUE 63 KV ALLINGES-BIOGE

Le Maire a informé le Conseil qu'il avait reçu d'EDF le projet de la convention à passer entre celle-ci et la Commune, et concernant le passage de la ligne à moyenne tension devant être mise en place notamment au travers de parcelles communales.

### ORGUE DE L'EGLISE

Le Maire rappelle au Conseil la décision prise antérieurement (par 12 voix pour, et 1 abstention) d'installer un orgue à tuyaux dans l'église paroissiale du Lyaud, édifice public, propriété de la commune. Son installation ne constituant pas, pour la commune, une dépense obligatoire, le Conseil Paroissial s'est engagé à assurer tous les frais concernant l'établissement, l'exploitation, la maintenance et l'entretien de cet orgue, dont l'installation a été confiée à M. Georges VALENTIN, facteur d'orgues à Villeurbanne, pour un montant total de 445.580,00 F TTC (y compris

l'entretien sur 3 ans). Une subvention de 30 % sur le montant hors taxes, soit 112.710,00 F, a été accordée par le Ministère de la Culture.

Prochaine réunion : lundi 6 septembre 1993 à 20 h 15.

## Réunion du 6 septembre 1993

Le Conseil Municipal s'est réuni le 6 septembre 1993 à 20 h 15. Étaient absents : Mme FILLON Armande et MM. FILLON Roger, FILLON William (tous excusés) et JORDAN Michel. Préalablement à l'ouverture de la séance, le Conseil a reçu et entendu :

- Monsieur DEAGE Claude, fontainier de la commune, qui lui a fait un compte rendu oral de la réunion qui a eu lieu, "sur le terrain", le 31 août dernier, avec lui-même, un hydrogéologue de Thonon-les-Bains, et des représentants de la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale (DDASS), de la Direction Départementale de l'Agriculture (DDA) et du Conseil Municipal. Cette réunion a eu pour objet :
  - un examen, en surface, du lieu de différents captages ("Les Chavannes"), "Le Crêt Boulanger", "Les Mouilles", "Les Verdets" et "Les Chambrettes",
  - un comptage du débit de ces captages,
  - une réflexion sur l'amélioration à apporter à ces mêmes captages et à leur environnement.
- M. CHENEVAL, de la s.a.r.l. CHENEVAL-CHEVALLIER de FILLINGES, et M. DOBIGNARD, cartographe à Le Biot, lesquels lui ont présenté le projet de plan communal et différents devis concernant l'achat de panneaux de rues et de numéros de maisons. La commission municipale chargée de l'étude de la dénomination des voies doit se réunir prochainement pour réfléchir sur ces propositions.

### DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME

- lieu-dit "La Perrière" parcelle section AC n° 137-237-240  
Mme RANDON Josette.  
Avis favorable.

### DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

- lieu-dit "Trossy" parcelle section AK n° 50-51  
et  
lieu-dit "Les Esselles" parcelle section AL n° 15-16-17  
Monsieur DETRAZ Roger : construction d'un hangar.  
Avis favorable.

Prochaine réunion : lundi 4 octobre 1993 à 20 h 15.

# Réunions du Conseil municipal de Le Lyaud (suite)

## Réunion du 4 octobre 1993

Le Conseil Municipal s'est réuni, au complet, le 4 octobre 1993 à 20 h 15.

### DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

- lieu-dit "Trossy" parcelle section AK n° 48  
M. LE CORRE Thierry : travaux d'aménagement d'un bâtiment agricole en locaux d'habitation  
Avis favorable.  
- lieu-dit "Le Lyaud" parcelle section AB n° 94  
M. BRUNET Yannick : modification d'un local à usage d'habitation. Avis favorable.

### DECLARATION DE TRAVAUX

- lieu-dit "Le Lyaud" parcelle section AB n° 34-35-36  
M. ALPHONSE Jean : abri de jardin  
Avis favorable.

### SIVOM ARMOY-LE LYAUD

Le Maire a présenté au Conseil, qui l'a approuvé, un projet de modification des statuts du Sivom Armoys-Le Lyaud, de façon à mettre ces statuts en harmonie avec les décisions prises par le Conseil Municipal de la commune, et par celui de la commune d'Armoys, pour intégrer, dans ce Sivom, non seulement leurs matériels mais aussi leurs ouvriers d'entretien.

L'objet essentiel de ce Sivom sera :

- la réalisation de divers travaux d'entretien dans les domaines de la voirie, espaces verts, bâtiments communaux ;
- l'acquisition de matériels et de fournitures nécessaires dans ces mêmes domaines ;
- le recrutement de personnel pour réaliser les travaux à effectuer ;
- l'étude et la réalisation d'équipements à caractère intercommunal dans les domaines de l'adduction d'eau, de l'assainissement, des équipements sportifs ;
- l'acquisition de matériel et le règlement des dépenses de fonctionnement des écoles de Le Lyaud et d'Armoys, et le recrutement du personnel.

### SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU SECTEUR DE THONON-LES-BAINS

Le Conseil a pris connaissance du projet de statuts du syndicat intercommunal d'incendie et de secours du secteur de Thonon-les-Bains. Il a approuvé ce projet et donné tous pouvoirs au maire pour concrétiser l'adhésion de la commune à ce syndicat.

### BANQUET DES ANCIENS COMBATTANTS

Le banquet annuel des Anciens Combattants aura lieu le jeudi 11 novembre prochain. Tous les titulaires de la carte de combattant qui ne seraient pas encore inscrits en Mairie, mais qui désireraient néanmoins participer à ce banquet, sont invités à se faire connaître auprès du Maire, au plus tard le jeudi 4 novembre.

Prochaine réunion : lundi 8 novembre 1993 à 20 h 15.

## Réunion du 8 novembre 1993

Le Conseil Municipal s'est réuni le 8 novembre 1993 à 20 h 15. Étaient absents : M. MEYNET Michel (excusé).

### DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME

- lieu-dit "La Perrière" parcelles section AC n° 136-137-237-240  
M. BEL Georges } remembrement en vue de lots constructibles  
M. PERILLAT Roger }  
Avis favorable sous réserve que chacun des lots (à constituer) ait une surface minimale de 1.000 m<sup>2</sup>, non compris la surface destinée au chemin d'accès.

### DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

- lieu-dit "Le Reçrédo" parcelle section C n° 121p-122  
Mme VINDEVOGEL-BLONDEL Nathalie : construction d'une terrasse  
Avis favorable.  
- lieu-dit "La Cau" parcelle section AI n° 398-399  
M. CHARRETTE Rémy : aménagement d'une charretterie en abri de voiture  
Avis favorable.

### DECLARATION DE TRAVAUX

- lieu-dit "Trossy" parcelle section AK n° 49  
Monsieur BOEGEAT Yves : reprise de la couverture d'une construction existante  
Avis favorable sous réserve que cette couverture soit réalisée en tuiles.

### BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

- Section fonctionnement :	
	Recettes..... 552.395,00 F
	Dépenses..... 192.395,00 F
- Section investissement :	
	Recettes..... 285.628,00 F
	Dépenses..... 645.628,00 F
- Résultat global :	
	Recettes..... 838.023,00 F
	Dépenses..... 838.023,00 F

### EAU

Des prélèvements ayant été effectués par l'Institut Pasteur de Lyon le 7 octobre 1993 dans l'ensemble des captages de la commune, les analyses ont conclu à une "EAU CORRECTE".

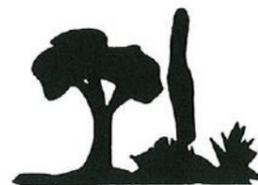
Prochaine réunion : lundi 6 décembre à 20 h 15.

**EXTINCT'OR**® entreprise

EXTINCTEURS : vente, entretien toutes marques  
DU PARTICULIER A L'INDUSTRIE

SIÈGE :  
89, chemin de Morcy  
74200 THONON  
Tél. 50 70 42 82  
Fax 50 70 41 01

**ETS CHÂTEL**



PÉPINIÉRISTE  
PAYSAGISTE

CERVENES - 74550 PERRIGNIER  
Tél. 50 72 41 93

**BOUCHERIE - CHARCUTERIE**

PLATS PRÉPARÉS

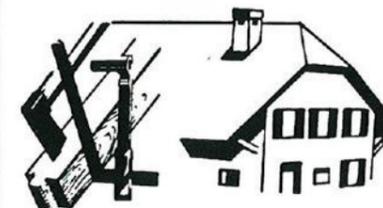
S.A.R.L.

**Robert JACQUET FILS**

VONGY - 74200 THONON  
☎ 50 71 34 00

ROUTE D'EVIAN - 74200 THONON  
☎ 50 71 18 06

**SARL JACQUIER-PERRET J.**



Charpente  
Couverture  
Serrurerie

74200 LE LYAUD - 74200 THONON - Tél. 50 70 54 79

## Réunions du Conseil municipal de Le Lyaud (suite)

### Réunion du 6 décembre 1993

Le Conseil Municipal s'est réuni, au complet, le 6 décembre 1993 à 20 h15.

#### DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME

- lieu-dit "Trossy" parcelles section AK n° 49-52-53  
MM. BOEGEAT Yves et BOEGEAT Maurice  
Avis favorable pour les parcelles n° 49 et 52, la parcelle n° 53 n'étant pas constructible.

#### DÉCLARATION DE TRAVAUX

- lieu-dit "Le Lyaud" parcelle section AB n° 241  
M. DESCHAMPS Pascal : modification d'une ouverture déjà existante (porte de grange) pour réalisation, à ce même endroit, d'une simple porte d'habitation et d'une fenêtre.  
Avis favorable.

#### DIVAGATION DES CHIENS

L'arrêté du Maire du 7 avril 1978 sera, en même temps que ce compte rendu de réunion, affiché sur les panneaux d'information de la commune, et reproduit dans le prochain Bulletin Communal d'Information.

#### CARRIÈRE A ALLINGES

Dans le cadre d'une enquête publique, et suite à une demande présentée par le Groupement d'Intérêt Economique des Gravières du Plateau d'Aviet, en vue du renouvellement d'autorisation et d'extension d'une carrière de graviers et de sables sur le territoire de la commune d'Allinges, lieu-dit Aviet, section AR, le Conseil municipal a déclaré ne formuler aucune observation particulière.

Prochaine réunion : lundi 3 janvier 1994 à 20 h 15.

## CLUB RENCONTRE

C'EST toujours avec la même joie que le "Club Rencontre" s'est retrouvé pour son repas de fin d'année. Cette fois-ci, c'était dans un endroit nouveau, à l'école de Vailly à sa table d'hôte.

Nous avons tous été accueillis agréablement.

Aujourd'hui encore, nous renouvelons notre appel à toutes les personnes qui voudraient bien se joindre à nous, en rappelant que le "Club Rencontre" est ouvert à tous, il n'y a pas d'âge minimum.

Par la même occasion, recevez des animatrices de ce "club" tous nos meilleurs vœux de Noël et de Nouvel-an.



A 15 km  
des pistes de ski  
A 5 km  
du lac Léman

HÔTEL  
RESTAURANT  
A L'ÉCHO  
DES  
MONTAGNES

74200 ARMOY - Tél. 50 73 94 55

Lucien Petitjean  
et Fils

ENTREPRISE CARRELAGE  
FAIENCES

MOULIN D'AMPHION - LE LYAUD  
74200 THONON-LES-BAINS  
Tél. 50 73 91 95

Jean-Pierre FILLON



Chauffage  
Sanitaire  
Ferblanterie

74200 LE LYAUD - Tél. 50 73 90 43

ÉLECTRICITÉ générale

MOUCHE gérard

le lyaud 50 73 91 11

thonon 50 71 45 12



LES CARRIÈRES  
CHABLAISIENNES

La Jossière  
74200 LE LYAUD  
Tél. 50 71 10 06

Boulangerie

Pâtisserie



Gabriel  
NÉPLAZ

Le Lyaud - 74200 THONON - ☎ 50 73 91 03

## DIVAGATION DES CHIENS

Anney, le 19 octobre 1993

LE PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

à

MESDAMES ET MESSIEURS LES MAIRES DU DÉPARTEMENT

En communication à :

- MESSIEURS LES SOUS-PRÉFETS DE BONNEVILLE,  
SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS ET THONON-LES-BAINS

**OBJET :** divagation des chiens.

Mon attention a été appelée sur les accidents corporels et matériels causés par des chiens errants non identifiés auprès des cyclistes.

Soucieux de leur sécurité, je vous prie de bien vouloir veiller à la stricte application des articles 1383 et 1385 du Code Civil, de l'article L 131 alinéa 2 du Code des Communes et de l'article 213 du Code rural concernant la divagation des chiens.

Pour le Préfet, le Secrétaire Général  
Jean-Claude GOGÉZ

### ARRÊTÉ DU MAIRE concernant la divagation des chiens

Le Maire de Le Lyaud,  
Vu les articles L 131-1 et L 132-1 du Code des Communes,  
Vu l'article 213 du Code Rural,  
Vu le décret du 6 octobre 1904, article R 26-15,  
Vu la loi n° 75-2 du 3 janvier 1975,

ARRÊTE :

**Art. 1<sup>er</sup>** - Les chiens devront être enfermés ou tenus à l'attache de jour et de nuit. Les chiens circulant sur la voie publique seront tenus en laisse.

**Art. 2** - Les chiens de chasse seront seuls en liberté pendant la période d'ouverture de la chasse seulement.

**Art. 3** - Tout chien doit être porteur d'un collier comportant une plaque de métal sur laquelle figure le nom et l'adresse du propriétaire.

**Art. 4** - Tout chien errant sera mis en fourrière et abattu dans les 4 jours s'il n'est pas réclamé par son propriétaire ; ce délai est porté à 8 jours francs pour ceux qui portent la marque de leur maître.

**Art. 5** - La gendarmerie et le garde-champêtre sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur immédiatement.

Les contraventions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément à la loi.

Le Lyaud, le 7 avril 1978.

Le Maire, A. CORNIER

Pour copie conforme, le 6 décembre 1993,

Le Maire, Jean-Pierre FILLON

## L'EAU POTABLE

L'homme est composé d'eau pour 66 %.

L'eau est indispensable à tous les êtres vivants.

On peut jeûner un mois sans danger considérable, mais on ne peut pas être privé totalement d'eau plus de 48 heures sans risque.

L'eau nous permet d'éliminer nos déchets par l'urine, de lutter contre la chaleur par sudation, de transporter des vitamines hydrosolubles qui seront, grâce à l'eau, mieux absorbées par la muqueuse intestinale. Un enfant de moins de 2 ans a besoin de trois fois plus d'eau qu'un adulte.

Les besoins ménagers et industriels sont parfaitement codifiés :

- Pays peu développés : 40 litres par habitant et par jour ;
- Europe : 150 à 300 litres ;
- USA : 400 litres.

Plus de 1.200 millions d'hommes sont dépourvus du minimum élémentaire de 20 litres d'eau potable par jour ; trois sur cinq des pays en voie de développement ne disposent pas d'eau potable.

Pour obtenir 1 kg de grains de blé, il faut 1.500 litres d'eau, pour 1 kg de riz : 4.500 litres. Le coton exige 10.000 fois son poids d'eau, 1 kg d'acier, 300 à 600 litres.

Pendant longtemps, le seul problème fut celui de l'eau potable. Aujourd'hui, l'eau, élément important dans de nombreuses industries, doit répondre à des critères particuliers à ses diverses utilisations.

L'eau potable doit être limpide, pure, dépourvue d'odeur, de substances toxiques, de microbes et de virus pathogènes.

La connaissance du pH permet de déterminer si une eau est corrosive ou entartrante.

La dureté TH, ou titre hydrotimétrique, exprime la concentration en sels de calcium et de magnésium. Un degré de degré TH correspond à 10 g/m<sup>3</sup> de calcaire. Une eau qui a un degré de dureté trop élevé entraîne l'apparition de tartre, empêche, par exemple, la cuisson des légumes, gêne le lavage du linge...

L'alcalinité, TAC ou titre alcalimétrique complet, indique la teneur en bicarbonates, carbonates et hydrates de calcium, magnésium et sodium. Le TAC permet, avec le pH, d'étudier l'équilibre carbonique d'une eau pour savoir si elle est agressive ou incrustante.

L'analyse permet de prendre connaissance de ces diverses quantités ; en les corrigeant par des procédés physiques ou chimiques, on obtiendra une eau dont les qualités répondront à une utilisation bien précise.

Une eau potable ne doit pas contenir de microbes pathogènes : elle doit être claire et limpide et ne pas avoir mauvais goût.

L'eau à usage domestique doit être pauvre en germes, ni trop calcaire, ni trop magnésienne.

La surveillance de la qualité de l'eau est réglementée par la norme européenne (décret du 7/3/1991) ; 62 paramètres doivent être contrôlés :

- 4 organoleptiques (couleur, turbidité, odeur et saveur) ;
  - 15 physico-chimiques ;
  - 24 substances indésirables en trop fortes quantités (exemple nitrates) ;
  - 13 substances toxiques (métaux lourds, pesticides) ;
  - 6 bactériologiques,
- pour chaque paramètre, la réglementation fixe une teneur à ne pas dépasser.

Les eaux potables conformes aux normes du Ministère de la Santé ne sont pas identiques. Elles contiennent ainsi de nombreux sels dissous et leur composition chimique peut varier suivant leur "gîte" naturel.

Le régime juridique des eaux a trait à la répartition des eaux entre les usagers et à leur protection contre la pollution. En droit français, l'eau n'est pas susceptible d'appropriation privée : son usage n'est donc pas lié à la propriété.

Les lits des rivières appartiennent aux riverains, mais pas les eaux, dont ils peuvent cependant se servir.

Pour certains pays en voie de développement, la rareté de l'eau lui confère un caractère sacré, aussi le régime des eaux revêt-il un aspect religieux (Mésopotamie, Ancienne Egypte).

Actuellement, les besoins en eau s'accroissent sans cesse avec l'augmentation de la population et le développement de l'industrie et posent plus que jamais des problèmes de répartition et de protection.

S'ils sont essentiels dans les pays où elle est rare, ils sont également capitaux pour ceux où elle est abondante, ainsi qu'en témoigne la Charte Européenne de l'Eau, signée le 6 mai 1968 par le Conseil de l'Europe.

Il n'y a pas de vie sans eau.

Les ressources en eau douce ne sont pas inépuisables, il est indispensable de les préserver, de les contrôler et, si possible, de les accroître.

L'eau n'a pas de frontière, c'est une ressource commune qui exige une coopération internationale.

Au Lyaud, la qualité de l'eau est contrôlée plusieurs fois par an. Des prélèvements ont notamment été effectués le 7 octobre 1993 par l'Institut Pasteur de Lyon. Le résultat des analyses a été précisé dans le compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 8 novembre suivant, compte rendu diffusé en son temps et reproduit dans une des premières pages de ce bulletin.

## SIVOM ARMOY-LE LYAUD

Afin de faire face à des besoins grandissants, de réaliser des investissements coûteux, de pourvoir à des aménagements modernes, les communes sont de plus en plus amenées à regrouper leurs moyens et à développer les actions intercommunales.

Armoiy et Le Lyaud, à leur échelle, se rassemblent aussi pour mener des actions concrètes de coopération intercommunales, en regroupant leurs moyens matériels et humains.

Cette coopération s'est réalisée lentement, après bien des réflexions. Dans un premier temps, le matériel de voirie a été mis en commun, et des investissements ont été réalisés (en 1993, achat d'un tracteur, d'une balayeuse...) ; si de tels investissements sont forts coûteux pour une seule commune, ils deviennent raisonnables pour deux communes...

Afin de donner plus de cohérence au Syndicat, les municipalités ont décidé de regrouper également une partie de leur personnel.

## ECOLES LE LYAUD-ARMOY

A la rentrée de septembre 1993, trois nouveaux enseignants sont venus rejoindre Mme Elisabeth Tournier à l'école primaire du Lyaud.

Cette équipe nouvellement constituée travaille dans une bonne entente, partageant expériences, recherches et réflexions.

Mlle Bénédicte Denis a pris en charge la classe des cours élémentaires, M. Claude Diologent assure la classe du cours préparatoire ainsi que l'intérim de direction, Mme Elisabeth Tournier et M. Antonio Garcia se partagent la classe des cours moyens.

Des actions particulières ont été mises en place : une activité régulière de soutien, des activités en décloisonnement (ceci permet de rassembler des élèves de niveaux différents et de leur faire profiter des compétences d'un enseignant dans un domaine ; ex. : journal, arts plastiques, sciences, travaux manuels, etc...).

L'action de l'équipe pédagogique ne serait pas aussi diversifiée sans l'aide de nombreux partenaires :

- le SIVOM Armoiy-Le Lyaud qui a attribué une aide à l'équipement, permettant l'achat d'un photocopieur, la réalisation de deux coffres de rangement, l'aménagement d'un sautoir pour le saut en longueur ;
- l'Association des parents d'élèves qui a financé l'achat de matériel sportif et éducatif et qui permettra la réalisation de projets ;
- les employés municipaux qui ont réalisé les deux coffres de rangement.

Nos remerciements chaleureux vont également à Mme Rosa Déage qui assure un nettoyage parfait des classes.

Pour conclure, nous formulons le souhait que cette nouvelle année scolaire permette à chaque élève d'acquérir les connaissances suffisantes afin qu'il puisse aborder avec certitude et plaisir toute forme d'apprentissage.

*L'Equipe pédagogique*



Au niveau des écoles, le SIVOM emploie deux aides maternelles, Denise Chevallet et Laurence Fillon, qui assistent les maîtresses et assurent la salubrité des locaux.

Les effectifs de la maternelle (61 enfants pour l'année scolaire 1993/94) justifient ces emplois.

En ce qui concerne le personnel technique, le SIVOM emploie quatre agents (Claude Déage, Claude Favrat, Michel Frézier et Edmond Chevallet) qui se partagent les tâches dans nos deux communes : entretien de la voirie et déneigement (25 km de voirie), entretien des espaces verts, des bâtiments communaux, de l'éclairage public, des réseaux d'eau et d'assainissement, etc...

Bien qu'elles puissent être encore contestées, ces décisions difficiles ont finalement été prises par les municipalités d'Armoiy et Le Lyaud dans un souci d'efficacité et d'économie ; nos deux communes se sont aujourd'hui pleinement engagées à travailler ensemble dans le but de satisfaire au mieux les besoins de la collectivité.

Le secrétariat du Syndicat est assuré par Christine Dumont.

## MATERNELLE ARMOY-LE LYAUD

C'est dans des locaux accueillants et adaptés (l'école a été remodelée en 1990/91) que 61 enfants de 3 à 6 ans se retrouvent chaque matin pour une journée d'école.

Une salle de repos pour les plus petits, deux salles de classe, un coin cuisine et une salle de motricité permettent aux enfants de varier leurs activités : expression corporelle, jeux d'écoute, de mémoire, travail manuel, jeux de lecture ou de mathématiques, graphisme...

La pédagogie mise en œuvre (entre autres, une progression cohérente de la petite section à la grande section en graphisme et mathématiques) permet aux enfants de construire leur personnalité, d'acquérir les bases nécessaires aux premiers apprentissages de la lecture et des mathématiques et de prendre plaisir à apprendre.

Pour encadrer ce petit monde, trois institutrices : Mme Arlette Comte et Mme Sonia Morel-Chevillet ont la charge des Petits-Moyens, Mme S. Pricaz celle des Moyens-Grands. Deux ATSEM (Agent Territorial spécialisé en Ecole Maternelle) : Mme Laurence Fillon et Mme Denise Chevallet à plein temps depuis la rentrée, sont une aide précieuse pour l'installation du matériel, les petits soins, le goûter, la prise en charge de certains ateliers et l'entretien des locaux.

La bonne entente de l'équipe éducatrice et la motivation de chacun sont mises au service de l'épanouissement des enfants.



**william**  
**ILLON**  
et  
**ILS**  
74200 le lyaud  
tél 50.73.90.23  
**Artisans**  
**gencement**  
sur mesure  
décoration bois  
et dérivés  
meubles  
peinture  
sur bois

**JEAN**  
**GRANDO**  
*Ménager-Cuisines*  
*Arts de la Table*  
1 et 6, rue des Granges - 74200 THONON-LES-BAINS

## UNE BONNE NOUVELLE POUR 1994 : L'O.P.A.H. CONTINUE

Trois ans déjà ! C'est en 1991 qu'une procédure d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat a démarré sur 14 communes du Pays de la Côte et sur 3 communes associées dont la commune du Lyaud.

Les résultats sur l'ensemble des communes sont remarquables :

- 220 logements subventionnés dont :
  - 118 logements chez les propriétaires occupants (53,6 %),
  - 102 logements chez les propriétaires bailleurs pour des logements locatifs en résidence principale à l'année (46,36 %).

Avec 6,5 millions de francs distribués aux propriétaires et la réalisation de plus de 25,5 millions de francs de travaux, dont 70 % par les artisans du Pays de la Côte, c'est toute l'économie locale qui aura profité de cette action sur l'habitat.

La dynamique amorcée dès le début de l'O.P.A.H. n'ayant pas faibli mais s'étant même plutôt renforcée sur les derniers mois de l'année 1993, c'est à l'unanimité que le syndicat du Pays de la Côte a décidé de reconduire pour une année supplémentaire l'O.P.A.H.

Les propriétaires qui pourraient être concernés par des travaux de réhabilitation en 1994, sont donc priés de bien vouloir se manifester auprès du

### C.D.H.A.R.

2, rue Gabriel de Mortillet - 74000 ANNECY  
Tél. 50 52 80 29 - Fax 50 52 72 70

ou

### C.D.H.A.R. Agence du Chablais

Chef-lieu - 74550 CERVENS  
Tél. 50 72 43 04 - Fax 50 72 45 53

ou de se rendre aux différences permanences O.P.A.H. en Mairie dans les communes de :

- **Bons-en-chablais :**  
1<sup>er</sup> mardi du mois de 9 h à 12 h (mardi)
- **Cervens :**  
2<sup>e</sup> mercredi du mois de 14 h à 16 h (mercredi)
- **Saint-Cergues :**  
3<sup>e</sup> jeudi du mois de 14 h à 16 h (jeudi)
- **Armoiy :**  
3<sup>e</sup> vendredi du mois de 10 h à 12 h (vendredi).

Annecy, le 20 décembre 1993.

*La Chargée d'Opération sur le Pays de la Côte :*  
Sylvaine Corbin.

## BIBLIOTHÈQUE D'ARMOY

Dès le début de l'année 1994, la bibliothèque d'Armoiy recevra dans un nouvel espace, plus pratique et plus accueillant.

Hormis les livres prêtés par la Bibliothèque Centrale de Prêt et renouvelés tous les trois mois, la commune d'Armoiy a investi dans l'achat de livres variés.

Par ailleurs, les enfants des écoles maternelle et primaire bénéficieront d'un plus grand choix d'ouvrages adaptés à leur âge.

La bibliothèque est ouverte le samedi matin de 10 h 30 à 11 h 30, pour les habitants d'Armoiy et du Lyaud. Elle est accessible par l'arrière de la Mairie d'Armoiy.

## Jours et heures d'ouverture des Mairies des communes voisines de Le Lyaud

ALLINGES : du lundi au samedi de 9 h à 12 h  
le mercredi de 14 h à 19 h  
les lundi et vendredi de 14 h à 16 h

ARMOY : les lundi, mardi, jeudi et vendredi  
de 13 h 30 à 17 h 30

ORCIER : les lundi, mardi, mercredi et jeudi  
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30  
le vendredi matin de 8 h 30 à 12 h

REYVROZ : les mardi, jeudi et vendredi  
de 15 h à 19 h

VAILLY : les lundi, mercredi, de 9 h à 12 h  
et de 14 h à 16 h  
le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

## RÉSULTATS AU LYAUD

- 9 projets de restauration immobilière ont été financés sur la commune dont :
  - 3 projets chez les propriétaires occupants,
  - 6 projets chez les propriétaires bailleurs pour des logements locatifs en résidence principale à l'année.

261.784,00 F de crédits ont été accordés à l'ensemble des propriétaires. Principalement localisés sur le chef-lieu, ces travaux auront participé à l'embellissement et la revitalisation du centre bourg.

## HÔTEL\*\*-RESTAURANT



**Le Carlina**  
Ouvert toute l'année



ARMOY  
Alt. 600 m  
74200 THONON  
Tél. 50 73 94 94  
Fax 50 70 58 56

## DOMINIQUE SERVAES

*Artisan Bijoutier*

Les Cordons - Le Lyaud  
74200 Thonon-les-Bains  
Téléphone 50 73 95 79

## BAR "Chez ROLAND"

Roland NÉPLAZ

VIDÉO

Spécialités : fondue - berthouds

1, avenue du Châtelard - 74200 THONON  
Tél. 50 71 33 36

## FROMAGERIE DU LYAUD

Fabrication : reblochon - tomme

*Pour vos soirées :*  
fromages à fondues, raclettes, berthouds

74200 LE LYAUD

Tél. 50 73 90 44

## Retrouvailles de jeunes Lyaudins aux USA

Fin d'année insolite pour sept Lyaudins partis retrouver leurs deux copains en Amérique.

Réceptionnés à Miami par Marcel Detry (aux USA depuis 10 mois), ils furent rejoints par Virginie Roguier (aux USA depuis 5 mois) avenue de Chicago pour déguster une excellente fondue savoyarde rapportée du Lyaud et accompagnée, comme il se doit, avec "Apremont" et "gniole" dans leur chambre d'hôtel avec les moyens du bord !...

Noël à Orlando, "Pays de Mickey", et Réveillon de la Saint-Sylvestre à Chicago. Quel beau souvenir pour ces Lyaudins.

Photo prise à Orlando le soir de Noël.

*Debout, de gauche à droite :*

Marcel Detry, Dominique Bastard, Franck Petitjean,  
Fabrice Bouvet, François Piccot.

*Assis, de gauche à droite :*

Laurent Defferrard, Virginie Roguier, Nicolas Roguier,  
Magali Petitjean.



## LA PAROISSE



### LES CURÉS DU LYAUD

Pendant longtemps, on comptait parmi les notables d'une commune, son vicomte, son médecin si on en avait un, son instituteur et... son curé. Si aujourd'hui tout ceci a bien changé, le prêtre reste une figure marquante de la vie d'une commune, il est même irremplaçable aux yeux de ses paroissiens. Or, depuis 1844 comme l'indique l'énumération qui suit, les Lyaudins ont toujours eu un abbé :

- 1844, Abbé Pierre Cayen, chapelain de la chapelle Saint-Nicolas du Lyaud ;
- 1863, le 15 octobre la chapellenie est érigée en paroisse par décision de l'Evêque ;
- 1863, Curé, Abbé Clément Bonnaz ;
- 1870, Curé, Abbé Pierre Birraux ;
- 1871, le 27 septembre, la paroisse est reconnue par le gouvernement français ;
- 1896, Curé, Abbé Jean-François Germain ;
- 1905, Curé, Abbé François Caul-Futty ;
- 1934, Curé, Abbé Victoire Dhonneur ;
- 1937, Curé, Abbé Charles Longet ;
- 1945, Curé, Abbé Jean Michaud ;
- 1978, Curé, Abbé Constant Morel-Vulliez ;
- 1979, Curé, Abbé Camille Vulliez ;
- 1989, Curé, Abbé Gilbert Richard, curé d'Allinges, Armoiy, Le Lyaud et, en 1990, d'Orcier ;
- 1990, Curé, Abbé René Pasquier, résidant au Lyaud, auxiliaire du curé d'Allinges, pour les paroisses d'Armoiy-Le Lyaud ;
- 1991, Curé, Abbé François Lacroix, curé d'Allinges, Armoiy, Le Lyaud, Orcier.

On l'aura constaté, plus de 12 prêtres se sont ainsi succédés pour assurer la vie religieuse de notre commune.

Le Lyaud n'a jamais vu sa cure inhabitée très longtemps et a eu la chance, malgré la raréfaction des vocations, d'avoir toujours le réconfort moral et spirituel que représente la présence d'un prêtre. Deo Gratias ! pourrait-on dire!

## REPAS DES AINÉS DU 12 DÉCEMBRE 1993

Le repas de Noël des Aînés du Lyaud a eu lieu comme chaque année dans la salle paroissiale.

Ils furent régalez à leur arrivée par la Fanfare du Lyaud. Tout le monde s'accorda pour la trouver encore en progrès.

Une minute d'émotion suivit, quand Marie-Paule Roguier, adjoint au maire, rappela le souvenir de ceux qui nous ont quittés pendant l'année 1993. Quelques nouveaux ont rejoint le groupe cette année aussi.

Jean-Pierre Fillon et Mme s'étaient joint à eux. Chacun s'installa selon ses affinités et dégusta un magnifique repas de gibier, offert par Michel Boègeat et Alain Alphonse, président de la Chasse du Lyaud.

Les dames assurèrent un service impeccable et chaleureux, les messieurs veillant à ce que chacun fut servi en vin.

Quelques membres de la chorale chantèrent leur répertoire habituel et tout le monde passa un excellent après-midi.

## ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES LE LYAUD-ARMOY

L'Association des Parents d'Elèves Le Lyaud-Armoiy a tenu son assemblée générale annuelle le 5 octobre 1993.

Faible mobilisation des parents pour écouter le compte rendu du président Philippe Jacquet sur les activités organisées et financées durant l'année scolaire 1992/93 : éducation musicale ADDIM, sorties piscine, séances de voile, représentations théâtrales, promenades pour les petits de maternelle...

Le renouvellement du comité n'a cependant pas posé de problème car les bonnes volontés étaient au rendez-vous. Treize personnes forment le comité 1993/94 :

- Philippe JACQUET, Président ;
- François GALLAY, vice-président ;
- Jocelyne BEL, trésorière ;

- Nathalie WEBER, trésorière adjointe ;
- Odile FAVRE-VICTOIRE, secrétaire ;
- Jean-Pierre BAZZANI, Louis BEL, Philippe BONDAZ, Laurence BONZI, Evelyne BRULPORT, Yves CHAVANON, Denis STREMPLEWSKI, Michèle VALSESIA.

Depuis septembre dernier, le nouveau comité a essentiellement travaillé à l'organisation du loto qui reste la principale recette financière de l'Association. La salle polyvalente d'Armoiy était pleine le 5 décembre et ce loto, édition 1993, laisse un bénéfice d'environ 17.000 F dans les caisses.

Après les fêtes de fin d'année, le "groupe des 13" aura pour objectif le thé dansant du 27 mars 1994. Retenez déjà cette date !

## ENTENTE LE LYAUD - ARMOY - ORCIER

La toute nouvelle entente Le Lyaud-Armoiy-Orcier de football n'a pas fait de détail pour la première phase de championnat.

Un effectif de 55 jeunes entre 5 et 12 ans a permis la mise en place de deux équipes Poussins, deux équipes Pupilles et une équipe de Débutants.

Un encadrement très sérieux est assuré par Serge Lesec et Jean-Yves Meynet pour les débutants, Alain Iacazzi, Jean-Marc Trabichet et Tony Beguin pour les Poussins, Denis Bel et Philippe Lacroix pour les Pupilles. Sans oublier le soutien d'Olivier Frossard pour l'arbitrage, l'aide importante et indispensable des parents pour les déplacements, un apport en matériel du comité, et des terrains toujours parfaitement entretenus grâce aux employés de la commune... que chacun soit remercié de permettre à nos équipes de déployer leurs talents chaque semaine.

Et les résultats sont les plus beaux des remerciements :

- Poussins 1 : premier de leur poule - 24 points avec 52 buts marqués pour 2 encaissés ;
- Poussins 2 : premier de leur poule - 19 points avec 20 buts marqués pour 11 encaissés ;
- Pupilles 1 : premier de leur poule - 24 points avec 49 buts marqués pour 10 encaissés ;
- Pupilles 2 : cinquième de leur poule - 11 points avec 13 buts marqués pour 28 encaissés ;

- Débutants : premier des plateaux avec 8 victoires et 3 nuls.

Soit au total trois équipes invaincues sur cinq engagées.

Sur 45 matches : 32 victoires, 5 nuls et seulement 8 défaites.

Dans un football national bien malade, quelle satisfaction !

Reste à confirmer pour la deuxième phase de championnat qui débute en mars, en catégorie supérieure.



## LES SPORTS HORS LE LYAUD

Quelques résultats de Lyaudines et de Lyaudins lors de compétitions pratiquées hors Le Lyaud.

### SAISON 1993

#### ATHLÉTISME

##### Cross-Country

- Catégorie "Seniors femmes"

- ★ FILLON Véronique (Léman Triathlon Club)
- 3<sup>e</sup> au semi-marathon d'Annemasse

- Catégorie "Vétérans 2 hommes"

- ★ MEYNET Joseph (Athlétic Club d'Evian)
- 1<sup>er</sup> au Cross Départemental à Annecy
- 1<sup>er</sup> au Cross du Pandore à Armoiy
- 2<sup>e</sup> au semi-marathon d'Annemasse
- 1<sup>er</sup> à la montée du Val d'Enfer à Bellevaux
- 2<sup>e</sup> à la montée de la Dent-d'Oche
- 1<sup>er</sup> au Tour du Grand-Bornand (27 km)
- 1<sup>er</sup> au Tour de la Vallée Verte (27 km)
- 1<sup>er</sup> au Challenge Christian Ferrero à Servoz
- 1<sup>er</sup> à la montée de Miribel à Villard-sur-Boège
- 1<sup>er</sup> à la grimpe du Pays Rochois
- 1<sup>er</sup> au Cross des Hermones à Le Lyaud
- 2<sup>e</sup> au Championnat Haut-Savoie des courses en montagne

#### Triathlon

- Catégorie "9-12 ans garçons et filles" (32 participants)

- ★ JACQUET Dorothee (Ski-Club de Lullin)
- 1<sup>er</sup> au classement général des Jeunes à Thonon-les-Bains

- Catégorie "Seniors 3"

- ★ FILLON Joël (Léman Triathlon Club)
- Championnat de France - "distances olympiques" (\*)
- ANNECY 380 participants Place : 60<sup>e</sup>
- VESOUL 250 participants 55<sup>e</sup>
- DOLE 250 participants 60<sup>e</sup>
- ROCHE-CONDRIEU 150 participants 32<sup>e</sup>
- "moyennes distances" (\*)
- DIJON 350 participants Place : 99<sup>e</sup>
- Champion Régional

#### CYCLISME

##### Courses sur route

- Catégorie "Cadets"

- ★ JACQUEMOT Laurent (Evian-Vélo)
- 1<sup>er</sup> à Saint-Genis Pouilly
- 16 places dans les 10 premiers lors de différentes compétitions (dont 11 dans les 5 premiers)
- sélectionné au Championnat National Cadet à Blois (52<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> places)
- 28<sup>e</sup> au Championnat de France en Alsace

#### V.T.T.

- Catégorie "Cadets"

- ★ JACQUEMOT Laurent (Evian-Vélo)
- 1<sup>er</sup> à Allinges
- 3<sup>e</sup> au duathlon à Armoiy

(\*) "distances olympiques" : natation, 1,5 km - cyclisme, 40 km - course à pied, 10 km.  
"moyennes distances" : natation, 2,5 km - cyclisme, 80 km - course à pied, 20 km.

## GYMNASTIQUE ENTRETEN ECHOS DE L'ENTENTE ARMOY-LE-LYAUD

C'est parti ! Le cours du soir évoqué dans l'article paru en juillet dernier a pris sa vitesse de croisière avec 16 inscriptions dont 14 nouvelles adhérentes venues non seulement du Lyaud et d'Armoiy mais aussi d'Allinges, d'Orcier et de Reyvroz grâce aux trompettes de la renommée.

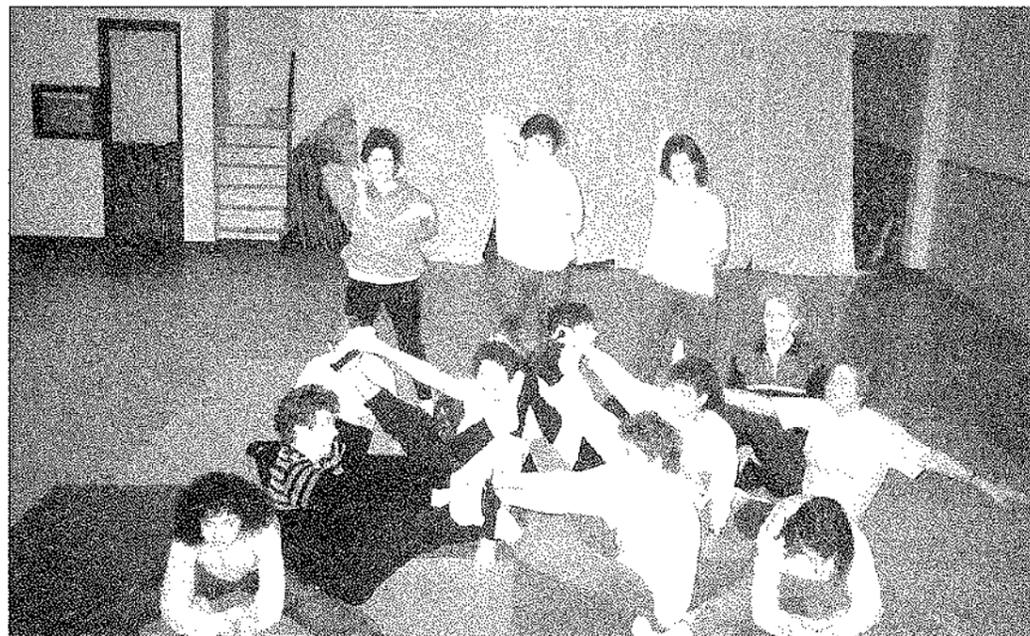
Toutes se retrouvent le jeudi de 20 h à 21 h. Il n'est pas trop tard pour songer à votre forme physique hivernale en venant nous rejoindre. Le stretching (traduisez étirements pour la sauvegarde culturelle) est la dominante de la séance.

Bien sûr, le cours du lundi matin de 8 h 30 à 9 h 30 est toujours aussi vivifiant physiquement et moralement. Morosité au vestiaire.

Messieurs, n'oubliez pas que vous êtes les bienvenus. Qui fera le premier pas ?

Bonne année sportive à tous.

**Tous renseignements**  
au 50 73 90 60 (heures des repas).



Cours  
du lundi matin  
"Les fidèles"



Une partie  
du cours du jeudi soir  
"La relève"

## LA FÊTE DE L'ÉTÉ

Voilà deux ans déjà qu'un nouveau souffle est donné à cette fête au village qui se déroule fin juillet.

À l'origine, c'était notre radio locale qui avait lancé cette fête : située au cœur de l'été, elle apportait une animation tant par la musique proposée, que par les jeux, les repas ou le bal. Après une période où il fut plus difficile pour la radio de mobiliser les nombreux bénévoles nécessaires pour y travailler, s'est présentée à elle l'opportunité d'organiser cette fête en collaboration avec la paroisse. Ainsi, depuis deux ans, les responsables de ces deux associations se rencontrent dès le printemps pour mettre sur pied cette belle et grande manifestation.

Au départ, le choix d'une date : les 25 et 26 juillet 1992, les 24 et 25 juillet 1993, puis vient la réservation des chapiteaux, puisque cette fête a la chance de se dérouler en plein air sur le "champ Durand" au cœur du village. C'est ainsi qu'est mis sur pied le déroulement de la fête.

Le samedi soir est organisé pour les jeunes un grand bal disco gratuit, animé par Radio Cristal qui se prolonge tard dans la nuit. Le dimanche midi, la clique fait un tour de village et donne son concert sous le chapiteau, concert suivi du traditionnel repas de midi regroupant la plupart des familles des villages Le Lyaud-Armoiy. Là vous est servi un repas où la qualité des mets et du service est appréciée par tous. L'orage qui s'est abattu à ce moment là n'a rien enlevé ni à l'ardeur des serveurs, ni à la bonne ambiance générale.

L'après-midi commence avec les animations. Un premier cristal d'or est organisé : concours de chansons amateur qui rassemble de nombreux et talentueux participants,

dont des représentants du village, face à un jury très attentif. A quelques pas de là, évolue en alternance "Kéké", l'artiste à la tronçonneuse. Il faut le voir transformer, en quelques minutes, un rondin de sapin en fin chamois, ou en tendre biche ou en aigle royal, avec pour seuls outils trois tronçonneuses et son talent.

D'autres stands à côté sont là pour distraire grands et petits : casse-bouteille, lapinodrome, pêche miraculeuse, poissons rouges, pesées du jambon et du panier. C'est ainsi que passant d'un stand à l'autre, avec de temps en temps un arrêt au bar, vous vous retrouvez à 20 h, heure du repas du soir.

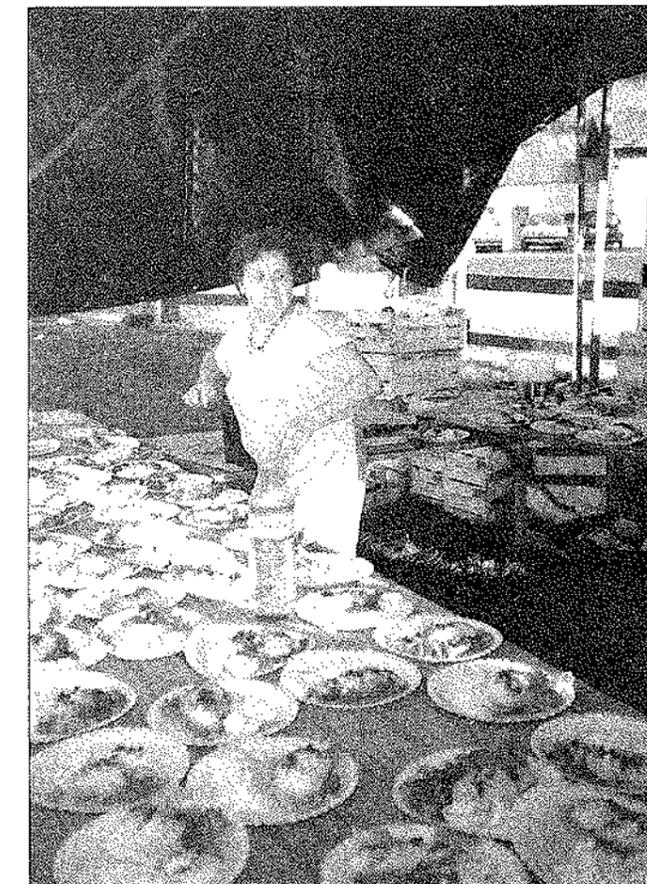
À ce moment là, vous rencontrez des gens qui ont pris plaisir à passer toute leur journée à la fête, et à ceux-ci, se joint toute une agréable compagnie sensibilisée par Radio Cristal et attirée par une sympathique ambiance champêtre. Tous sont heureux d'assister à 23 h au magnifique feu d'artifice offert par la mairie. Une telle fête voit la satisfaction du maire et de son conseil dans le sens où elle occasionne rencontres et animations.

Et si c'est à nouveau tard dans la nuit que la fête a pris fin, c'est que les gens ont eu plaisir à se trouver là dans cette ambiance, dans ce cadre et en votre compagnie.

En résumé, voilà deux ans que cette fête de l'été s'affirme comme un succès, que cette association Radio-Paroisse se montre efficace et fait plaisir à voir évoluer : son objectif principal est la rencontre des gens au cours d'une fête.

Pour l'été 1994, venez encore plus nombreux.

Ne prenez que votre temps, l'équipe vous distraira.



# LE CROSS DES HERMONES

Records battus le 14 novembre 1993 pour le 10<sup>e</sup> Cross des Hermones.

Organisé par la commission Sports-Loisirs de la municipalité, la 10<sup>e</sup> édition de cette épreuve reconnue sur le plan départemental a connu un franc succès.



1<sup>er</sup> Cross des Hermones en 1984

Sur la ligne d'arrivée, et devant un public nombreux, les organisateurs remettaient aux compétiteurs un maillot souvenir et le thé bien mérité.

La remise des prix se déroula à la salle paroissiale, orchestrée par Marie-Paule Roguier, maire-adjoint, encadrée de Hubert Dubouloz et Philippe Jacquet, les responsables techniques et coureurs pour la dixième année (consécutive).

M. Gérard Mouche, maire-adjoint, remercia les généreux donateurs et félicita les participants.

De beaux cadeaux vinrent récompenser les coureurs et tout se termina devant un réconfortant buffet campagnard après le vin d'honneur.

La commission Sports et Loisirs s'associe aux remerciements de M. Mouche.

Elle se félicite du succès de cette 10<sup>e</sup> édition, dont la sécurité fut assurée par des bénévoles, et donne déjà rendez-vous pour l'édition 1994.



Record de participation, 127 coureurs au départ, 126 à l'arrivée : des coureurs connus, des amateurs, des représentants du monde sportif thononais, des amis des organisateurs.

Malgré des conditions de courses difficiles, avec une boucle de 12 km, dans la boue, où alterneront le soleil, la pluie et la neige.

Parcours extrêmement sélectif avec un magnifique vainqueur, Georges Veredas de Thonon, impérial, qui gagne pour la 4<sup>e</sup> fois en battant le record de l'épreuve, comme ses deux suivants, Bruno Meynent d'Annemasse et Pascal Crouvazier de l'A.C. Evian. L'Evianaise Brigitte Eustache, première féminine, se classa pour sa part 40<sup>e</sup>.

Tandis qu'en juniors, Estelle Perrière du Lyaud termina première de sa catégorie.

Responsables d'associations, sociétés ou clubs organisateurs de manifestations	Association Sportive Le Lyaud-Armoy	Société Communale de Chasse	Conseil paroissial pour les affaires économiques
	Monsieur Bel Bernard "Chef-lieu" - Le Sojo Tél. 50 70 52 65	Monsieur Alphonse Alain "Chef-lieu" Tél. 50 70 53 32	Monsieur Cornier André "Les Devants" Tél. 50 73 95 08
	Tennis-Club de Le Lyaud	Conseil des Parents d'Elèves	Radio-Cristal
	Monsieur Faguer Christian "Le Crêt à Favre" Tél. 50 73 92 30	Monsieur Jacquet Philippe "Les Jossières" Tél. 50 73 93 10	Monsieur Chavanne Yves Orcier "Les Grands-Champs" Tél. 50 73 91 04
	Batterie-Fanfare "L'Echo du Haut-Chablais"	Entente Armoy-Le Lyaud Gymnastique	Club "Rencontre"
Monsieur Dumont Roland "Les Combettes" Chemin des Voigères Tél. 50 73 92 37	Madame Lereboullet Odette "Le Choucas" Les Couattons Tél. 50 73 90 60	Madame Inglin Renée "Chef-lieu", 50 73 92 11 Madame Fillon Yvette "Les Cruets", 50 73 95 25	Cross jeunes ou adultes Monsieur Jacquet Philippe "Les Jossières" Tél. 50 73 93 10

## Bloc Notes

### Naissances :

23 août 1993 : Argento Céline  
2 septembre : Diologent Marie Drölma  
4 septembre : Richard Jérémy Stéphane Andréa Julien  
22 septembre : Deville Guillaume Roger Henri

### MARIAGES :

3 juillet 1993 : Degenève Michel Robert Damien et Charles-Mangeon Mireille  
4 septembre : Giglio Giuseppe et Coupet Laurence Hélène  
25 septembre : Néplaz Jean-Claude Henri et Fillon Sandrine Ginette

### DÉCÈS :

22 octobre 1993 : Bel Albert Lucien  
18 novembre : Simonin Martine Jeanne  
2 décembre : Détraz Alice Marie, veuve Bouchet Jean-Louis  
29 décembre : Morand Clarisse Lydie, veuve Fillon Adolphe Alfred  
31 décembre : Bazzani Albino Secondo

### Décharge communale :

Il est rappelé que la décharge communale est ouverte de 8 h 30 à 11 h 30 les lundi et samedi de chaque semaine, à l'exclusion des jours fériés.

### Secrétariat de la Mairie :

Le secrétariat de la Mairie est ouvert au public les lundi, mardi, jeudi et samedi de chaque semaine, de 9 h à 12 h. Tél. 50 73 90 51.

### Urgences :

Pompiers : tél. 18  
(à utiliser avec discernement).  
Gendarmerie : tél. 50 71 09 20.

### Santé :

Hôpital de Thonon-les-Bains : tél. 50 26 77 77.  
Cabinet médical à Le Lyaud ;  
Docteur Machetto Laurence, tél. 50 70 54 11.  
Infirmière libérale à Le Lyaud :  
Mme Pommery Nelly, tél. 50 73 90 40.  
ADMR (Aide à Domicile en milieu rural) :  
responsable Travail (s'occupant notamment de la constitution des dossiers) à Le Lyaud :  
Mme Jordan Bernadette, tél. 50 73 90 66.

## CALENDRIER 1994 DES FÊTES

Date	Organisateur	Activité	Lieu
6.02	Conseil municipal	Vogue	Le Lyaud
13.02	Paroisse Le Lyaud-Armoy	Repas	Le Lyaud
27.03	Conseil des Parents d'Elèves	Thé dansant	Armoy
9.04	Association Sportive Le Lyaud-Armoy	Soirée disco	Armoy
17.04*	Société de Chasse	Matinée nettoyage de chemins forestiers	Le Lyaud
23.04	Conseil des Parents d'Elèves	Veillée chansons et poésie	Le Lyaud
14.05	Conseil municipal et Philippe Jacquet	Cross des Jeunes	Le Lyaud
25.05	Association Sportive Le Lyaud-Armoy	Tournoi poussins et pupilles	Armoy
12.06	Evian-Vélo, Conseils municipaux Le Lyaud-Armoy	Course cycliste minimes et cadets	Le Lyaud
26.06	Comité des Fêtes d'Armoy	Fête de l'été	Armoy
14.07	Comité des Fêtes d'Armoy	Feu d'artifice	Armoy
23/24.07	Radio Cristal et Paroisse Le Lyaud-Armoy	Fête de l'été	Le Lyaud
6.08	Comité des Fêtes d'Armoy	Concert à l'église	Armoy
7.08	Association Sportive Le Lyaud-Armoy	Tournoi seniors	Armoy
10	Paroisse Le Lyaud-Armoy	Repas	Armoy
13.11	Conseil municipal et Philippe Jacquet	Cross des Hermones	Le Lyaud
4.12	Conseil des Parents d'Elèves	Loto	Le Lyaud
10.12	Société de Chasse	Soirée gibier	Armoy
31.12	Association Sportive Le Lyaud-Armoy	Réveillon	Armoy

\* Sous réserve de bonnes conditions météorologiques.

# ANNÉE SCOLAIRE 1946/1947



*De haut en bas, de gauche à droite ;*

1<sup>er</sup> rang : M. Guévin - Marie-Marthe Huard - Bernadette Déage - Hector Bel  
Gaston Côte- Bruno Naz - Roland Néplaz.

2<sup>e</sup> rang : Simone Dubouloz - Suzanne Fillon - Gaston Fillon - Bruno Deville  
Gabriel Néplaz - Florent Dubouloz.

3<sup>e</sup> rang : Andrée Bouchet - J.-P. Fillon - Daniel Néplaz - J.-C. Fillon  
J.-C. Dubouloz - René Naz.



LYAUD (Hte-Savoie)

